

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015_08_38
id. 1922**

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**BONIFICATIONS D'INTÉRÊTS
MONSIEUR ROTIEL - HÔTEL DU COMMERCE À MONTAUBAN
TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'HÔTEL**

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement, dans lequel les articles 31 à 36 du chapitre III, traitent plus particulièrement de l'aide à l'hôtellerie.

Ces différents textes prévoient que le Département peut accorder aux établissements hôteliers et de restauration, une bonification d'intérêts de 4 % dans la limite du taux plancher des prêts bonifiés, sur les emprunts contractés pour leur construction, extension, grosses réparations ou modernisation ainsi que pour l'achat du fonds lors de la première installation d'un professionnel. En aucun cas, la bonification ne pourra être inférieure à 2 %.

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner le dossier suivant qui a été présenté au comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique qui s'est réuni le 11 juin 2015.

Monsieur ROTIEL : travaux de modernisation de l'Hôtel du Commerce à Montauban (TOU00915)

Monsieur Rotiel a racheté fin 2014 l'établissement hôtelier "Hôtel du Commerce" à Montauban, établissement de 27 chambres, classées 3 étoiles, situé au coeur du centre historique de Montauban, sur la place de la cathédrale.

Le propriétaire souhaite engager la mise en œuvre d'un programme global de travaux de rénovation et de modernisation de l'hôtel, afin de conserver son niveau de classement et de développer une nouvelle clientèle touristique.

Les travaux concernent la réfection de la façade, des menuiseries et volets, dans un premier temps, suivis d'une rénovation progressive de 25 chambres, des salles de bains et des parties communes, au cours d'une seconde phase de travaux.

Ce dossier est présenté au titre de la politique de l'hôtellerie durable dont un des objectifs concourt aux économies d'énergie.

Le coût

Le coût des travaux s'élève à **485 766 €** (tranches 1 et 2).

La bonification

Monsieur Rotiel a contracté un emprunt bancaire pour réaliser ce projet d'un montant de 250 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel au taux de 1,5 % sur une durée de 7 ans.

Compte-tenu des caractéristiques de cet emprunt, à savoir le montant du prêt, le taux d'intérêt et la durée, la bonification accordée par le Conseil Départemental pourrait être de 2 % sur 3 ans et 6 mois. Ce calcul donnerait une aide de 13 380 €. Afin de respecter le taux légal maximum d'aide publique de 30 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT (soit 90 000 € d'aide maximum), la Région ayant d'ores et déjà accordé une subvention de 84 000 € sur ce projet, **l'aide du Conseil Départemental est ramenée à 6 000 €** répartis comme suit :

ANNEES	Calcul de l'aide	Aide à verser
1ère année	4 689 €	4 689,00 €
2ème année	4 001 €	1 311,00 €
3ème année	3 302 €	Plafond atteint
4ème année (6 mois)	1 388 €	Plafond atteint
Total.....	13 380 €	6 000,00 €

Le plan de financement

- Emprunt	250 000 €
- Fonds propres	145 766 €
- Conseil Régional	84 000 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	13 380 €
	ramenés à 6 000 € (bonif.d'intérêts)

Total **485 766 €**

C'est donc une aide départementale d'un montant de 6 000 € sous forme de bonification d'intérêts qui est sollicitée pour cette opération de modernisation.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 6 000 €, sous forme de bonification d'intérêts, à Monsieur ROTIEL pour des travaux de modernisation de l'Hôtel du Commerce à Montauban. Cette opération est nécessaire au maintien du niveau de qualité de cet établissement.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Tourisme Avenir » réuni le 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Monsieur ROTIEL, pour des travaux de modernisation de l'Hôtel du Commerce à Montauban, une subvention départementale sous forme de bonification d'intérêts à l'hôtellerie d'un montant de 6 000 € répartie comme suit :

ANNEES	Calcul de l'aide	Aide à verser
1ère année	4 689 €	4 689,00 €
2ème année	4 001 €	1 311,00 €
3ème année	3 302 €	Plafond atteint
4ème année (6 mois)	1 388 €	Plafond atteint
Total.....	13 380 €	6 000,00 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6746, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC